



Décision n° 2022-19 du 2 décembre 2022 portant désignation des membres du bureau de vote des scrutins du 8 décembre 2022

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment le 13° de son article 3 ;

Vu le décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège n° 2022-4-12 du 29 septembre créant le comité social d'administration du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n° 770-2022 du président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur créant la commission consultative paritaire du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Décide :

Article 1^{er}

Le bureau de vote aux élections du comité social d'administration du Haut Conseil et de la commission consultative paritaire du Haut Conseil comprend les membres suivants :

Présidence :

Titulaire : Stéphane le Bouler, secrétaire général ;

Suppléante : Myriam Amimeur, responsable des ressources humaines.

Secrétariat :

Titulaire : Camille Jannic, secrétaire générale adjointe ;

Suppléante : Aude Berviller, responsable des affaires générales.

Déléguées de liste :

Titulaire : Marie-Laure Bontemps, SGEN-CFDT ;

Suppléante : Jeannette Kouta-Begnaken, SGEN-CFDT.



Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 6 décembre 2022

Le président,

SIGNÉ

Thierry COULHON